



VILLE

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

**Objet :**

**Bilan 2025 des acquisitions et cessions  
foncières**

Date de convocation

05 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 30

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260211-DEL2026001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/02/2026  
Publication 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Onze Février à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
MM. LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mmes TINSEAU, FARNAULT, MOLINA-  
AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER,  
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,  
BONCENS, BEAULIER, CHALENCON  
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à Mme SAJET
Mme FOLY	Pouvoir à Mme BEDU
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
Mme PLICHON	Pouvoir à M. GABORET
M. GORGEON	Pouvoir à Mme HUTSEBAUT
M. BOUQUET	Pouvoir à M. DUPATY

**ABSENTS :**

M. FOURNEL  
M. DESPLANCHES  
M. ABRAHAM

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY**

**C.M. du 11 Février 2026**

**AT FONCIER /N°2026/01**

**OBJET : Bilan 2025 des acquisitions et cessions foncières**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal et est annexé au compte administratif de la commune.

En 2025, le total des acquisitions s'élève à 167 000 € (hors frais), et celui des cessions s'élève à 107 807 €.

Il est précisé que les opérations consenties à 1 euro ont été acceptées avec dispense de paiement compte tenu du caractère symbolique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1,

Sur proposition de la Commission Travaux – Aménagement du Territoire – Commande Publique du 29 janvier 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune d'Amilly au cours de l'année 2025 (ci-joint).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET